

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjointes ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :	Mandataires	Date de la procuration
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M. Benaïssa AIT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041416-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ADHESION AU CONTRAT  
GROUPE POUR L'ASSURANCE  
DES FRAIS DE PERSONNEL  
CONCLU PAR LE CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

## VU

- ✓ le code général des collectivités territoriales
- ✓ le code des marchés publics
- ✓ le code des assurances
- ✓ la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 en son 4ème alinéa
- ✓ le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux
- ✓ la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2019 procédant à l'adhésion de la commune de Grandvillars au contrat groupe d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents, mis en œuvre par le centre de gestion entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2022.

## **Le Maire expose :**

Par délibération du 16 mai 2019 citée ci-dessus, la commune de Grandvillars adhère au contrat d'assurance groupe statutaire mis en œuvre par le centre de gestion entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2022.

Elle retenait à cette occasion une garantie pour (cocher la(es) case(s) correspondante(s) à votre situation):

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 h hebdomadaire (régime de cotisation de la CNRACL) au taux de :
  - 4,95% pour une prise en charge de tous les risques statutaires SAUF la maladie ordinaire ;
  - 5,2% pour une prise en charge de tous les risques statutaires, la maladie ordinaire étant affectée d'une franchise ferme de 30 jours par arrêt ;
  - 6,15% pour une prise en charge de tous les risques statutaires, la maladie ordinaire étant affectée d'une franchise ferme de 15 jours par arrêt.
- les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 h 00 et agents non-titulaires (régime de cotisation de l'IRCANTEC) au taux de :
  - 0,82% pour une prise en charge de tous les risques statutaires, la maladie ordinaire étant affectée d'une franchise ferme de 15 jours par arrêt.

Alors même que ce contrat comportait une garantie des taux sur la durée de vie du marché, le conseil d'administration du centre de gestion a dû accepter lors de sa séance du 1er octobre dernier une augmentation de 20% de ces taux, sous peine d'enregistrer le départ du porteur de risques.

L'assureur du contrat, "GROUPAMA", avait en effet dénoncé par un courrier du 26 mars 2021, de façon conservatoire, le contrat à la date du 30 juin 2021, sauf si le Centre de Gestion acceptait une augmentation de 35% des taux consentis en 2019.

Le conseil d'administration du centre de gestion, lors de sa réunion du 20 mai 2021, a proposé à l'assureur une hausse plus modérée de 20% en échange de la poursuite du contrat jusqu'au 31 décembre 2022. Ce que ce dernier acceptera officiellement par un courrier du 7 septembre 2021.

Une nouvelle délibération n° 2021-16 du 1er octobre 2021 est donc venue officialiser cette hausse de 20%, sans pour autant s'imposer directement aux adhérents.

Il ne revient qu'à l'assemblée délibérante d'accepter ou non cette hausse par une délibération retenant l'un des taux suivants :

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 h hebdomadaire (régime de cotisation de la CNRACL)

Garantie principale	Ancien Taux	Nouveau Taux
<u>Tous risques sans maladie ordinaire</u> : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption  <u>Pas de maladie ordinaire</u>	4,95 %	5,94 %
<u>Tous risques avec maladie ordinaire</u> : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption  <u>Avec une franchise ferme de 30 jours par arrêt en</u>	5,2 %	6,24 %

Garantie principale	Ancien Taux	Nouveau Taux
<u>maladie ordinaire uniquement</u>		
<u>Tous risques avec maladie ordinaire :</u> Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption  <u>Avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire</u>	6,15 %	7,38 %
Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale		

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 h 00 et agents non-titulaires (régime de cotisation de l'IRCANTEC)

Garantie principale	Ancien Taux	Nouveau Taux
<u>Tous risques avec maladie ordinaire :</u> Accident du Travail + maladies graves + maternité + maladie ordinaire,  <u>Avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire</u>	0,82 %	0,98 %
Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale		

Le Maire précise, et c'est important, que cette délibération peut le cas échéant se traduire par le choix d'un autre taux que celui retenu en 2019. Ce qui revient évidemment à neutraliser l'augmentation au prix d'une diminution des prestations.

Il termine en rappelant que le refus de délibérer ou le rejet de cette hausse ne pourra, en revanche, qu'entraîner la caducité du contrat d'assurance statutaire au 31 décembre 2021 pour la collectivité.

Enfin, le Maire rappelle également, et c'est sans changement, que l'adhésion à l'un ou l'autre des contrats entraîne le paiement d'une cotisation complémentaire de 0,2% au profit du Centre de Gestion. Ce dernier entend à cette occasion renforcer la gestion administrative du contrat pour lequel des améliorations peuvent être certainement obtenues par l'aide aux adhérents pour la déclaration des sinistres et les contrôles.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce rapport et à exercer un choix.

**Ayant entendu l'exposé du Maire**  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

d'accepter l'augmentation tarifaire portée au contrat groupe d'assurance statutaire et résultant de la délibération n° 2021-16 du 1er octobre 2021 du conseil d'administration du centre de gestion POUR LES DEUX CATÉGORIES IRCANTEC ET CNRACL, et ce dans les conditions ci dessus définis, y compris la cotisation complémentaire de 0,2% au profit du Centre de Gestion.  
Le taux retenu pour la catégorie CNRACL est de 6,24%

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041408-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**AFFECTATION DES RESULTATS  
BUDGET BOIS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2021 du budget bois, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 27 824,09 € et un déficit d'investissement cumulé de 5 877,61 €.

## Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter en 2022 comme suit l'excédent de fonctionnement :
  - Au compte 1068 année 2022 : 19 766,61 €
  - En report au compte 002 : 8 057,48 €
- De reporter le déficit d'investissement de 5 877,61 € au compte 001 du budget primitif 2022 bois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041407-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**AFFECTATION DES RESULTATS  
BUDGET COMMUNE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2021, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 230 383,42 € et un déficit d'investissement de 435 957,59 €,

### **Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'affecter 230 383,42 € au budget primitif 2022 au compte 1068 IR
- De reporter en section d'investissement le déficit de 435 957,59 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041409-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**AFFECTATION DES RESULTATS  
BUDGET RESIDENCE LES  
FORGES**

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 08/04/2022

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2021 du budget Résidence des Forges, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 30 953,55 € et un déficit d'investissement 136 320,25 €,

## Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter 30 953,55 € au compte 1068 IR du budget primitif Résidence des Forges 2022.
- De reporter le déficit d'investissement de 136 320,25 € au compte 001 du budget primitif Résidence des Forges 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	3 821 600	32,59	3 986 000	1 299 037	35,00	1 395 100	89,30
Taxe foncière (non bâti).....	39 486	92,00	40 600	37 352	92,00	37 352	129,32
CFE.....				0			>>>
			Totaux :	1 336 389		1 432 452	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	10
Taxe foncière (bâti).....	32,59		
Taxe foncière (non bâti).....	92,00		
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité	
		1 336 389	
		Produit total de référence (total colonne 4)	
			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			7 576		>>>	7 576

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur contribution
237 700		13 159	- 276 767

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

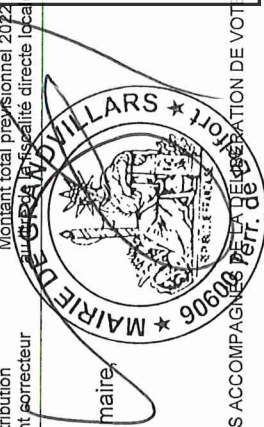
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	1 432 452	+	Total autres taxes (cadre II)	7 576	+	Allocations compensatrices et DCRTP	237 700	+	Versement FNGIR	13 159	-	Contribution FNGIR	0	+	Versement coefficient correcteur		+	Contribution coefficient correcteur	- 276 767	=	Montant total prévisionnel 2022	1 414 120
---	-----------	---	-------------------------------	-------	---	-------------------------------------	---------	---	-----------------	--------	---	--------------------	---	---	----------------------------------	--	---	-------------------------------------	-----------	---	---------------------------------	-----------

A BELFORT

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
PESSAROSI  
Le 14 MARS 2022

Le préfet,  
le

Le maire,  
le



-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041402-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION DU RECEVEUR  
BUDGET BOIS 2021

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le compte de gestion 2021 du budget BOIS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041401-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION DU RECEVEUR  
BUDGET COMMUNE 2021

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Adopte le compte de gestion 2021 du budget COMMUNE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041403-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION DU RECEVEUR  
BUDGET RESIDENCE LES  
FORGES 2021

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **Adopte le compte de gestion 2021 du budget RESIDENCE DES FORGES**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041414-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**AVANCE REMBOURSABLE POUR  
LES TRAVAUX DE LA  
CONCIERGERIE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle que les travaux relatifs à la réhabilitation de la Conciergerie sont imputés au budget MARPA.

Dans cette opération, entièrement financée par un autofinancement et des subventions publiques, le Maire rappelle que le versement des soldes des subventions est subordonné aux règlements préalables des factures.

Pour répondre aux besoins en trésorerie temporaire de cette opération, évaluée à 90 000 €, le Maire propose de procéder à une avance du budget commune au budget MARPA. Cette avance sera versée par acomptes successifs en fonction des besoins pour permettre le règlement des dernières situations et demander les soldes des subventions.

Cette avance sera intégralement remboursée au budget communal dès encaissement des aides.

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Autorise le versement d'une avance du budget commune au budget MARPA pour un montant total de 90 000 € par acomptes successifs en fonction des besoins en trésorerie.
- Prend acte d'un remboursement au budget commun dès encaissement des soldes des subventions liées à cette opération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041414-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041419-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé : Mme Virigine COTTET

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT  
DGD CONCOURS PARTICULIER  
POUR LES BIBLIOTHEQUES

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 15/04/2022  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune de Grandvillars s'est engagée dans la rénovation du Château Kléber qui accueille depuis trois ans la mairie et la nouvelle médiathèque.

Le déménagement de la bibliothèque municipale dans ces nouveaux locaux s'est mué en une véritable transformation pour devenir la médiathèque Simone Veil, un outil adapté à son époque, au service des Grandvillais et de la population du Sud Territoire. La création de nouveaux espaces va de pair avec de nouvelles missions et pour conquérir un nouveau public il est nécessaire de permettre un développement selon les axes définis par le Projet Culturel, Scientifique et Social (PCSC), notamment en ce qui concerne l'extension des horaires d'ouverture au public.

Par délibération du 21 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux horaires de la médiathèque. Ainsi, depuis le 4 mars 2019, la médiathèque est ouverte au public du mardi au samedi pendant 29 heures au lieu de 18h30 auparavant.

Cette extension de l'amplitude horaire qui vise à répondre à l'objectif « ouvrir plus et ouvrir mieux » comprend nécessairement des charges supplémentaires pour la commune. Plus particulièrement, les charges de personnel vont augmenter en 2022 suite à l'augmentation des effectifs de la structure : 2 agents supplémentaires sont venus compléter l'équipe en place. Le montant total des dépenses induites pour ce projet est donc estimé à 52 885 € et à ce titre la commune sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 31 731 € dans le cadre de la DGD, concours particulier pour les bibliothèques.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'extension horaire qui s'élève à 52 885 €
- Sollicite une aide de l'Etat pour un montant de 31 731 €

- Approuve le plan de financement du projet comme suit :

	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
CHARGES DE PERSONNEL	45 296,00 €	ETAT DGD Concours particulier bibliothèque	31 731,00 €	60%
ENTRETIEN	7 589,00 €	Autofinancement	21 154,00 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>52 885,00 €</b>		<b>52 885,00 €</b>	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041417-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

PRECISION CONCERNANT LE  
FORFAIT MOBILITES DURABLES

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle l'instauration du dispositif « forfait mobilités durables » à destination des agents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il convient d'apporter une précision complémentaire sur le personnel éligible au dispositif et intégrer le personnel contractuel pouvant bénéficier de cette mesure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'élargir le dispositif « forfait mobilité durable » à tout le personnel de la collectivité dans la mesure où ils remplissent les conditions pour en bénéficier telles que définies dans la délibération du 2 décembre 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041418-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé : Mme Virigine COTTET

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REHABILITATION DU CHATEAU  
KLEBER BILAN DE CLOTURE ET  
QUITUS A LA SPL

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 15/04/2022  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant sur la convention de prestations entre la commune de Grandvillars et la SPL Sud Immobilier pour la réhabilitation du Château Kléber en mairie et bibliothèque municipale.

Vu la convention signée en date du 14 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 intégrant des études complémentaires,

Vu l'avenant n°2 modifiant le plan de financement,

Vu l'avenant n°3 prolongeant la durée de la convention,

Vu l'avenant n°4 modifiant le plan de financement et prolongeant la durée de la convention,

Vu l'avenant n°5 prolongeant la durée de la convention,

Vu le bilan de clôture de l'opération au 23 mars 2022 joint en annexe,

La réalisation de la réhabilitation étant terminée, et la période de garantie de parfait achèvement ayant pris fin, il convient de clôturer cette convention et d'approuver le bilan de clôture.

Le décompte définitif du coût de revient de l'opération est établi à 2 350 421,55 € TTC.

La participation de la commune sous formes d'avances et remboursements de factures depuis 2015 s'élève à 2 321 034,54 € TTC, soit un déficit de trésorerie de 29 387,01 € à verser par la commune à la SPL Sud Immobilier sur présentation d'une facture.

Les charges de la société pour accomplissement de sa mission sont établies à 678,85 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De valider le bilan de clôture de l'opération fourni par la SPL Sud Immobilier,

- D'autoriser le Maire à régler à la SPL Sud Immobilier 29 387,01 € à la SPL pour équilibrer l'opération,
- D'autoriser le Maire à régler à la SPL Sud Immobilier les charges à percevoir par cette dernière sur présentation d'une facture,
- De donner quitus à la SPL Immobilier de la mission qui lui a été confiée par convention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs juridiques et financiers afférents à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041415B-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**RENDRE COMPTE PRET RELAIS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal,

Vu le rapport par lequel le Maire expose ce qui suit :

« Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte d'une décision prise en application de la délégation accordée au Maire par délibération du 2 juin 2020, Il s'agit d'un contrat de prêt relais référencé F6871595 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour prorogation du prêt relais n°5844474. Ce contrat d'un montant de 200 000 € est souscrit pour une durée de 24 mois. Le taux d'intérêt a été fixé à 0,50% et les frais de dossier à 200 euros.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de ce rendre compte.

DELIBERE à l'unanimité :

Le Conseil Municipal prend acte de la décision concernant la souscription d'un contrat de prêt relais sur une période de 24 mois auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 euros au taux fixe de 0,50% et au frais de dossier de 200 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041415B-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041420-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé : Mme Virigine COTTET

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

TRANSFERT DE COMPETENCE  
IRVE A TDE90

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

- ✓ **Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,
- ✓ **Vu** les statuts de TDE 90 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2020 et notamment l'article 7.2.2 habilitant TDE 90 à mettre en place un service coordonné comprenant la création, l'entretien ou l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- ✓ **Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 22 février 2022 fixant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par TDE 90

**Considérant** que TDE 90 a initié et souhaite poursuivre un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article 6.1 des statuts de TDE 90 le transfert de la compétence « pour « *la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* » suppose l'adoption d'une délibération de la commune membre concernée

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve le transfert de la compétence « **IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)** » à TDE 90 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend également l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité de TDE 90 en date du 22 février 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041415-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DES TAUX 2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le nouvel état 1259 concernant le vote des taux locaux pour l'année 2022.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales a été mis en œuvre.

En 2021, les taux ont été votés comme suit :

Taux taxe foncière sur le bâti : 15,87 +16,72 (taux département en 2020) = 32,59 %

Taux taxe foncière sur le non bâti = 92 %

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de l'année 2022 comme suit :

Taux de la taxe foncière sur le bâti : 35,00 %

Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 92%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (18 pour, 2 abstentions) fixe les taux 2022 comme suit :**

- Taxe foncière (bâti) = 35,00 %
- Taxe foncière (non bâti) = 92%

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041415-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041412-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
BOIS

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2022 du BOIS qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 26 012,48 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 19 766,61 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041411-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
COMMUNE

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2022 de la COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 069 288,00 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 759 609,69 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041413-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
RESIDENCE LES FORGES

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2022 de la Résidence des Forges qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 48 874,00 €  
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 186 056,51 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041405-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF BUDGET BOIS  
2021

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 BOIS dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2021 qui s'établissent comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
RECETTES	32 847,52 €
DEPENSES	1 999,72 €
Solde 2021	<b>30 847,80 €</b>
<b>Solde antérieur</b>	<b>- 3 023,71 €</b>
<b>Résultat à reporter</b>	<b>27 824,09 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
RECETTES	2 500,00 €
DEPENSES	9 331,40 €
Solde 2021	- 6 831,40 €
<b>Solde antérieur</b>	<b>953,79 €</b>
<b>Solde d'investissement cumulé</b>	<b>- 5 877,61 €</b>

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH,

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041405-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget BOIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041404-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF BUDGET  
COMMUNE 2021

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/04/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 COMMUNE dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2021 qui s'établissent comme suit :

#### Section de fonctionnement :

RECETTES	2 943 606,47 €
DEPENSES	2 713 223,05 €
Solde 2021	<b>230 383,42 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>230 383,42 €</b>

#### Section d'investissement :

RECETTES	876 293,16 €
DEPENSES	1 236 229,54 €
Solde 2021	<b>- 359 936,38 €</b>
Solde antérieur reporté	<b>- 76 021,21 €</b>
<b>Résultat 2021 cumulé</b>	<b>- 435 957,59 €</b>

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041404-DE

Sous la présidence de Madame Anissa Brikh,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041406-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_14 avril 2022\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Adjoints ; Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Mmes Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF RESIDENCE  
DES FORGES 2021

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 15/04/2022  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 08/04/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	14 avril 2022
M. Ben Aïssa AÏT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	14 avril 2022
Mme Lise OLEI	M. Chritian RAYOT	14 avril 2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Christian GAILLARD, Mme Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 RESIDENCE DES FORGES dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2021 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	48 605,71 €
DEPENSES	17 652,16 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>30 953,55 €</b>

Section d'investissement

RECETTES	60 337,99 €
DEPENSES	58 380,28 €
Solde 2021	1 957,71 €
Report antérieur	- 138 277,96 €
<b>Solde à reporter</b>	<b>- 136 320,25 €</b>

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220414-GRV2022041406-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget RESIDENCE DES FORGES.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**